cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Martin Autotte
https://www.cadre21.org/membres/fd5ae620b383b6b48ddd3667

Date d'obtention : 2024-11-17 21:41:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

La trousse sexto nous permet d'obtenir une approche uniforme des interventions entre les différents intervenants (milieu scolaire, service de police, DPCP) impliqués auprès des jeunes. Une prise en charge immédiate est fait lors de situation de sextage. Avec les outils fournis dans la trousse, la propagation des images ou des vidéos intimes est diminuée et le traitement des dossiers se fait beaucoup plus rapidement, soit en moyenne 4 jours pour effectuer la procédure.

Les intervenants scolaire ne peuvent consulter les photos car c’est une infraction criminelle et l’intimité des victimes doit être protégée. On travaille en tenant compte des intérêts de la victime tout en favorisant la prise de responsabilité de l’instigateur.

Seul les personnes ayant complété la formation "trousse sexto" et travaillant auprès de la clientèle cible peuvent l'utiliser. Dès qu'une trousse sexto est utilisée, l'interventant scolaire doit contacter le service de police.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La trousse Sexto me permettra de bien gérer des situations étapes par étapes. Je crois que je serai en mesure de passer au travers la situation sans faire d’oubli ou sans aller trop loin dans mon entretien avec les gens impliqués. Lors de ma formation j’ai aussi appris que la trousse Sexto nous permet de travailler en collaboration avec les différents acteurs. Je crois qu’avoir une ligne directrice pour ce type d’intervention me rendra plus confiant dans ces types d'interventions. Je suis aussi rassurer sur les bons gestes/paroles à utiliser pour bien répondre aux questions des parents grâce aux brochures qui leurs sont destinées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Surtout, de ne jamais regarder les images. On doit se fier aux témoignages/récits des jeunes afin de déterminer si les images sont des images ou vidéos qui sont de la pornographie juvénile.

Suite à l'utilisation de la grille d'évaluation , nous serons en mesure de déterminer si c'est un acte impulsif ou un acte malveillant. Si l'acte est malveillant, il ne faut pas remplir la grille avec l'instigateur car nous pouvons être considéré comme des personnes en position d'autorité et sa déclaration pourrait ne pas être admissible en cas de poursuite.